

27137

(729.4)
261.7

IDOC

No. 26, 15 juin 1970. p.45-79

H
DOSSIER

Haiti : le président Duvalier et l'Église concordataire

Le 24 avril dernier, le bombardement du palais présidentiel par des marins mutinés a attiré, l'espace d'un instant, l'attention sur cette ancienne colonie française qui, la première au monde, en 1804, conquiert son indépendance en battant à plate couture les troupes d'un Napoléon devenu, pour les beaux yeux et la richesse de sa femme, esclavagiste. Depuis 1957, la République d'Haïti est dirigée par le docteur François Duvalier, qui s'est fait réélire, en 1964, président « à vie ».

Écrits par des auteurs de formation et de tendance différentes, les articles qui forment le dossier que nous présentons sont destinés à mieux faire connaître Haïti et, avant tout, à décrire l'aspect religieux de ce pays. Point n'est besoin d'en dire davantage : les faits rapportés quant au concordat et à l'attitude de Duvalier d'une part, quant aux tergiversations de la curie romaine de l'autre, sont assez éloquents et graves.

Le dossier a été en outre étayé de toutes sortes de preuves, établissant solidement la vérité des faits et le sérieux des jugements, ici rapportés et prononcés. Ainsi « complété », il a été présenté à Paul VI : le Saint-Siège étant l'une des parties en cause et, de ce chef, responsable en droit international, on peut espérer qu'il ne continuera à couvrir ni les injustices dont sont victimes les pauvres (plus de 80 % de la population), ni les répressions dont sont l'objet ceux qui entendent annoncer à leurs concitoyens la libération de Jésus-Christ.

I. Alexis Hamilton. Haïti inconnue, méconnue.

L'intérêt que manifestent les Européens depuis quelque temps aux choses d'Amérique latine n'est pas sans susciter autant d'espoirs que de préoccupation... D'une part en effet,

une Europe qui aurait pris conscience de ses responsabilités à l'égard du continent latino-américain pourrait apporter à celui-ci une aide appréciable, tant intellectuelle qu'économique. D'autre part cependant, force est bien de constater qu'il s'agit souvent, pour les Européens, d'un moyen commode de se donner bonne conscience en face de peuples dont les problèmes économiques, sociaux ou politiques actuels sont, dans plus d'un cas, la résultante d'une exploitation coloniale sans merci. On découvre parfois chez eux une attitude paternaliste qui tourne aisément au néo-colonialisme et même, çà et là, on ne s'intéresse à l'Amérique latine que pour sacrifier au snobisme ambiant ou pour alimenter une curiosité morbide, en quête d'exotisme et de sensationnel.

Parmi les pays d'Amérique latine, le Brésil est, depuis ces deux dernières années, l'objet d'une attention spéciale dans la presse européenne. Haïti aussi, quoique à un titre beaucoup moindre. Ces deux pays, si différents par leur taille et leur importance, semblent s'être engagés dans une sorte de marathon de l'horreur où la torture, l'assassinat, la violation des droits humains les plus élémentaires sont devenus les règles incontestées d'un jeu macabre et délirant.

Les pages qui suivent voudraient présenter brièvement, de la République d'Haïti, une vision humaine, réelle, ni fable, ni folklore.

De son passé, qui est singulier sous bien des aspects, on retiendra les faits suivants :

1492 : Christophe Colomb prend possession de l'île au nom de leurs Majestés très catholiques d'Espagne. Il donne le nom d'Hispaniola à la terre qu'il vient de découvrir et d'Indiens à ses habitants.

1503 : Arrivée des Noirs d'Afrique pour remplacer, dans le travail des mines, les Indiens rapidement exterminés. C'est la traite et l'esclavage.

1697 : Par le traité de Ryswick, l'Espagne cède à la France la partie occidentale (le tiers environ) d'Hispaniola. La colonie française s'appellera : Saint-Domingue et assurera, durant le XVIII^e siècle, les deux tiers du commerce extérieur de la France.

1792 : Début d'une longue et impitoyable guerre de colonisation — la première du genre — qui se couronna en 1804 par l'indépendance du pays et la fondation du premier Etat

noir contemporain proclamé République dès 1806. Toussaint Louverture d'abord, puis Jean-Jacques Dessalines, Alexandre Pétion, Henri Christophe furent les protagonistes de cette *Révolution haïtienne* qui apporta « à 540 000 esclaves et hommes de couleur libres, une personnalité dans l'histoire et la possibilité de forger les composantes socio-économiques et sociologiques de leur identité » (*Africasia*, n° 5, p. 38-39).

L'actuel chef d'Etat d'Haïti ne laisse passer aucune occasion de proclamer qu'il continue la révolution de Dessalines, par son action en faveur de la « classe noire » exploitée par une minorité de mulâtres. Des étrangers de bonne foi, certains organismes internationaux ou religieux sont persuadés que ce gouvernement a vraiment inauguré une politique de libération d'une classe opprimée. Aussi sont-ils portés à adopter une attitude d'indulgente compréhension vis-à-vis des mesures arbitraires ou des actes tyranniques du gouvernement de Duvalier.

Il serait du plus haut intérêt d'analyser ici la stratification sociale de la population haïtienne. Pareille étude demanderait malheureusement de trop longs développements. Elle permettrait de saisir en partie le statut « d'éternelle exploitée » de la masse paysanne et prolétarienne (plus de 75 % de la population) en face d'une « bourgeoisie » en grande partie mulâtre et tournée vers les spéculations commerciales ou politiques au détriment du développement économique-social du pays et d'une « classe moyenne » embryonnaire qui essaye de remplacer la « bourgeoisie » (cf. *I.C.I.* n° 213, 1964, p. 16-17). Il est indéniable que sous le gouvernement de Duvalier, certains membres de la « classe moyenne » ont amélioré leur situation socio-politique et économique encore que cette « promotion » très partielle d'ailleurs et très limitée n'ait nullement été réalisée dans une optique de développement global et véritable. Il s'agissait surtout, pour un pouvoir despotique, de s'assurer des supporters aveugles et inconditionnels en vue du maintien d'une politique de régression et de négation, très justement appelée « un fascisme de sous-développement » (cf. *Frères du monde*, suppl. aux n° 43-44, p. 54).

Actuellement, Haïti offre en effet un échantillonnage presque complet de ce qu'on a pris l'habitude d'appeler facteurs et signes de sous-développement.

Des 28 400 km² de son territoire¹, 859 000 ha sont cultivables et seulement un peu plus de 200 000 cultivés, le plus souvent par des méthodes primitives. L'instrument aratoire le plus courant est restée la houe, la charrue étant très peu utilisée et, en beaucoup d'endroits, totalement inconnue. La coupe intensive des arbres, le brûlement du sol, ajoutés aux cyclones périodiques qui ravagent certaines zones du pays, ont créé un redoutable problème d'érosion.

La population de près de 5 millions d'habitants a la plus forte densité humaine de toute l'Amérique : 162 hab. par km², avec un taux d'accroissement de 2 %. La population, surtout agricole (à plus de 85 %) présente les caractéristiques suivantes :

Revenu annuel par hab. : U.S. \$ 50.00.

Calories par jour et par hab. : 1700 unités.

Espérance de vie : 32 ans.

Consommation d'énergie par hab. : 0,03 (tonne-charbon).

Consommation de ciment par hab. : 19 kg.

Consommation journalière de papier : 0,1.

Nombre de médecins : 1 pour 15 000 hab.

Taux d'analphabétisme : 90 %.

Taux de scolarisation : primaire : 24 % ; secondaire : 1,7 %.
(N.D.R. : le document mentionne la déficience des moyens de communication et le déficit de la balance commerciale.)

On comprend qu'il était tentant pour les deux frères Paddock, dans leur livre : *Famine 1975*, de placer Haïti en tête de liste des pays appelés à disparaître dans cinq ans : « Haiti can't be saved! » Il est vrai que nos Cassandres de l'économie réservent un sort identique à l'Inde et ses 700 millions d'habitants...

« Haïti enchaînée. »

C'est sous ce titre plus actuel que jamais qu'ont paru il y a trois ans, une série d'études où cet article a largement puisé. Il faut prendre garde de tomber dans un travers assez répandu qui consiste à ne retenir de la situation d'Haïti que son aspect folklorique et haut en couleurs : Papa Doc et son inséparable mitrailleuse, « tontons macoutes » aux mines patibulaires, etc.

1. 28 400 km² = 2 840 000 ha.

Des revues de poids comme *Esprit* (août 1969) ont publié sur les douze ans d'agonie du peuple haïtien, d'impressionnants dossiers. La Commission internationale des juristes n'a pas hésité à affirmer en septembre 1967 : « En Haïti, l'autorité de la loi a été remplacée par le règne de la terreur. » L'O.E.A. de son côté, a fait parvenir à ses membres, en août 1969, un rapport de 35 pages sur la violation des droits de l'homme par le gouvernement de Duvalier. Une note publiée dans *Le Monde*, le 27 février 1970, se faisait l'écho des inquiétudes de l'Association internationale des juristes démocrates sur le sort de plusieurs dizaines de personnes arrêtées en Haïti au cours des deux dernières années et dont plusieurs auraient été purement et simplement assassinées.

Il s'est avéré que le nombre des victimes du « chacal des Caraïbes » s'élève à plusieurs dizaines de milliers, sans compter les centaines de milliers d'Haïtiens obligés de s'expatrier souvent sans espoir de retour : à New York seulement, on en compterait près de 100 000 ! On notera que la grande majorité de ces émigrés est formée d'étudiants, de techniciens, d'ingénieurs, de professeurs, de médecins, d'infirmières, etc. Dans la seule ville de Montréal, on dénombre plus de représentants de ces deux dernières professions que dans toute la République d'Haïti !

Il devrait être clair pour tous maintenant, après douze longues années de sanglante expérience, que *tout*, absolument, chez Duvalier, est irréductiblement subordonné à un appétit de puissance démesuré et démentiel.

On le dit protecteur du vaudou et il l'est en effet, mais c'est afin de mieux renforcer son pouvoir et son emprise sur les masses.

Il s'affirme défenseur des valeurs chrétiennes parce qu'il pense ainsi plus aisément faire accepter à une société occidentale si volontiers pharisienne, sa dictature horrifiante et d'un autre âge.

Il se pose en champion de la « négritude », tente de confisquer à son profit l'incomparable figure du martyr Luther King, pour se concilier sinon la faveur, du moins la silencieuse complicité des jeunes et sourcilleuses indépendances africaines.

Mais seuls s'y laissent prendre les naïfs ou les affairistes ! Vaudou ou christianisme, nationalisme ou négritude, tout n'est

que moyen vers une unique fin, chez ce mégalomane paranoïaque : le pouvoir à tout prix, le pouvoir sans limite, le pouvoir à jamais!

Ecoute crier le sang de ton frère...

Des dizaines de milliers d'Haïtiens, dispersés par toute la terre, nouveaux Juifs errants d'une nouvelle diaspora, aspirent à retrouver leur foyer et leur patrie. Des centaines de milliers d'Haïtiens prisonniers dans leur propre pays, soupirent après une existence faite d'autre chose que de terreur et de cauchemars. Des milliers et des milliers d'Haïtiens sont morts et meurent encore parce que leurs plaintes et leur désespoir se heurtent à l'incompréhension, à la lâcheté, à la démission de tous ceux qui pourraient leur venir en aide...

Le douloureux calvaire du peuple haïtien n'a pas besoin de commisération sans lendemain, de curiosité apitoyée et désabusée. Il doit trouver auprès de tous compréhension et fraternité agissantes. Le peuple haïtien en effet qui traîne sa misère inhumaine n'a pas perdu son courage d'antan ni ses espoirs de faire du Nègre libéré un homme intégral, dans l'épanouissement de toutes ses forces vitales universelles et particulières. Il n'attend pas que le salut lui vienne du dehors. Il devra refuser tous les ersatz de solution que lui offrirait des puissances étrangères, comme toutes les formes d'asservissement du nègre par le nègre, que lui imposent certains de ses enfants dénaturés.

Pour émerger de cet abîme de désespérance et d'humiliation qui menace de l'engloutir, il faudra à Haïti le concours de nombreuses bonnes volontés mais surtout une prise de conscience lucide et déterminée de ses propres fils tant de l'extérieur que de l'intérieur; une prise de conscience qui aboutisse à autre chose que des slogans sonores ou des déclarations inefficaces mais à un retournement total de leur conception individualiste de l'homme, de leur vision utilitariste de la chose publique, bref à une révolution véritable et en profondeur des mentalités et des structures.

6 avril 1970

II. Aristide Colomb. L'Église en Haïti.

Avec des statistiques plus ou moins officielles on peut composer le tableau suivant de l'Eglise d'Haïti. Haïti est divisée en cinq diocèses qui recouvrent la totalité du territoire. 90 % de la population de 4 millions et demi d'habitants est compté pour baptisé. Quatre cent cinquante prêtres environ desservent plus de cent paroisses ou bien se consacrent à l'enseignement ou au fonctionnement des bureaux des différents diocèses. Les congrégations religieuses groupent quelque huit cents religieuses et près de deux cents frères. Plusieurs écoles dirigées par des prêtres, des frères, des religieuses ou de membres d'instituts séculiers jalonnent une grande partie du pays. A la faveur d'un mouvement de recrutement de vocations, entrepris il y a une trentaine d'années, le nombre de prêtres, de religieux et de religieuses autochtones a sensiblement augmenté. Aujourd'hui on compte plus de cent cinquante prêtres haïtiens. Il convient de signaler ici la fondation récente d'une congrégation religieuse féminine exclusivement indigène. La hiérarchie qui était composée d'évêques étrangers et d'un évêque auxiliaire haïtien consacré en 1953, compte depuis 1966 trois évêques haïtiens résidentiels, dont l'archevêque de Port-au-Prince, et trois évêques auxiliaires haïtiens. Des deux autres évêques résidentiels l'un est breton, le second est canadien.

Ce tableau, décrit à grands traits, semble révéler une Eglise de chrétienté, en pleine évolution. De fait plusieurs personnes pensent ainsi. Des missionnaires étrangers, et des catholiques haïtiens, singeant la France, l'ancienne métropole se plaisent à appeler Haïti « la fille aînée de l'Eglise dans les Amériques ». Bien plus, ils soutiennent que l'Eglise d'Haïti est l'une des plus florissantes du Nouveau Monde. Le plus souvent ils se contentent d'avancer comme preuves : l'état du clergé dont la fidélité au célibat sacerdotal serait la plus constante dans l'Amérique latine... et l'attachement à Rome, « institutionnalisé » dans un concordat plus que centenaire!!!

Le lecteur qui connaît un peu Haïti éprouve dès l'abord un

certain malaise devant ce tableau peint aux couleurs si vives et présenté dans un cadre de lumière. Il pense aussitôt à l'existence du vaudou, cette survivance des religions africaines en Haïti, à la multiplication des sectes protestantes qui envahissent l'Amérique latine ou à la menace du communisme dans l'ensemble des pays du Tiers-Monde.

L'ombre est cependant plus épaisse et plus étendue que ne le laisse percevoir l'aspect extérieur de cette Eglise ou un contact superficiel avec elle. Et le mal de cette Eglise a des racines différentes de ce que l'on pense communément. La première question fondamentale à laquelle il faudrait répondre pour se faire une idée juste de l'Eglise d'Haïti est la suivante : « Combien sont-ils les Haïtiens qui reconnaissent Jésus-Christ comme « sauveur de l'humanité », s'attachent à lui et cherchent en lui le sens de la vie et de la destinée humaine? » Il serait difficile de répondre à cette question, car en définitive elle va jusqu'aux profondeurs du cœur humain. Si l'on tient compte cependant des éléments extérieurs qui conditionnent ordinairement la foi chrétienne, on relèvera sans peine la profonde ignorance qu'accuse la grande majorité des catholiques haïtiens à l'égard des points essentiels du christianisme, de la personne de Jésus-Christ; la plupart ignorent tout ou presque tout du sens de sa présence dans l'histoire humaine. « Mais comment l'invoquer sans d'abord croire en lui? Et comment croire sans d'abord l'entendre? »

On relèvera également la distance immense qui sépare la présence des catholiques haïtiens aux cérémonies du culte et leur comportement dans la vie quotidienne vide de toute inspiration chrétienne.

La deuxième question qui permettrait de juger de la vitalité de l'Eglise d'Haïti pourrait concerner la présence dynamique de l'Eglise au sein de la société concrète du pays. Le concile Vatican II proclame à l'envi que l'Eglise est le signe de l'union des hommes à Dieu et de l'unité du genre humain. Au Concile, l'Eglise s'est engagée dans sa mission de servante de l'humanité : « Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps, des pauvres surtout et de tous ceux qui souffrent, sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ, et il n'est rien de vraiment humain qui ne trouve écho dans leur cœur. »

(*Constitution de l'Eglise dans le monde de ce temps*, n° 1.)

En Haïti on ne méconnaît pas les diverses formes d'assistance sociale que l'Eglise prête au pays : fondation d'écoles, construction et fonctionnement de dispensaires, distribution de nourriture, création et évolution de villages entiers autour d'une église ou d'un presbytère. Ces différentes activités dans un pays sous-développé à 90 % d'analphabètes, à fort pourcentage de mortalité infantile, sujet à la faim, à la malnutrition et aux maladies endémiques, ne sauraient être ignorées ou méprisées.

On peut cependant se demander à bon droit si cette action de l'Eglise ou des chrétiens en Haïti ne sert pas d'ersatz à une responsabilité plus profonde qui est d'aider l'homme à se libérer lui-même, à assurer l'épanouissement intégral de sa personne, à créer des structures sociales qui favorisent au maximum les relations interpersonnelles dans l'égalité et le respect mutuel. L'Eglise d'Haïti et les catholiques haïtiens n'échappent pas à un reproche que l'on adresse à certains chrétiens de donner aux pauvres, en souhaitant qu'il y ait toujours des pauvres, pour leur procurer la « douce consolation » d'avoir accompli « une bonne action », d'avoir fait « un acte de charité ». Cette forme de service, cette caricature de la charité peut constituer un paravent derrière lequel se cache l'Eglise pour éviter de se compromettre avec les pauvres, pour éviter de s'engager dans la transformation d'une société où la conception de l'autorité et les rapports humains se ressentent encore vivement de la longue période d'esclavage qui a entravé l'évolution de ce peuple. Aujourd'hui l'Eglise ne peut se contenter d'exercer une sorte de charité paternaliste à l'égard des pauvres et des opprimés. Aujourd'hui le chrétien ne peut plus être satisfait de mener une vie « pure » au milieu d'un « monde dévoyé ». Il faut que l'Evangile soit un ferment dans la pâte et transforme les structures du monde.

Dans la lumière de Vatican II.

Cet article n'entreprend pas d'instruire un procès contre les pionniers du ministère sacerdotal en Haïti. On a montré ailleurs ¹ comment l'un des principaux obstacles à l'avancement de l'Eglise en Haïti était l'absence d'évangélisation qui

1. Voir *Informations catholiques internationales*, n° 213, 1^{er} avril 1964 : « L'Eglise face aux réalités haïtiennes. »

a marqué la présence du catholicisme dans ce pays, dès les premiers temps, et s'est caché sous le couvert d'une sacramentalisation à outrance.

Mais n'a-t-on pas le droit, à la faveur du Concile, de souhaiter un changement dans l'action de l'Eglise en Haïti? Ne faut-il pas au prime abord qu'en Haïti l'Eglise obéisse à l'Esprit du Concile, entre en elle-même, cesse de se parer de faux titres de gloire, renonce au titre présomptueux d'Eglise de chrétienté, prenne des moyens adaptés à ses conditions d'existence et recherche son identité dans la grande Eglise universelle? Haïti est essentiellement une Eglise de mission, c'est-à-dire une « Eglise des commencements » où les prédicateurs de l'Evangile doivent implanter l'Eglise dans ce peuple qui ne croit pas encore au Christ. Il faut avoir le courage de le dire et de l'accepter.

La nomination d'évêques autochtones, la fondation de communautés religieuses indigènes, la présence de grandes foules aux processions ou aux cérémonies de la Semaine Sainte, l'existence d'un concordat avec le Saint-Siège, la présence d'un Nonce apostolique ne sont pas nécessairement des preuves d'une Eglise devenue adulte. Il s'en faut de beaucoup. Si les chrétiens ne sont pas mûrs dans leur foi, s'ils n'ont pas le sens de leurs responsabilités dans la transformation du monde, si le clergé et la hiérarchie ne peuvent pas rendre à la Parole de Dieu sa vertu d'actualité pour qu'elle s'adresse aux hommes du pays et de ce temps, si l'ensemble de la culture du peuple n'est pas mise au contact du souffle régénérateur de l'Evangile, il est faux de parler d'Eglise de chrétienté. Haïti qui n'a jamais connu malheureusement la réalité de la mission se trouve aujourd'hui comme David dans l'accoutrement de Saül. Elle doit cependant chercher sous ce déguisement les méthodes d'évangélisation qui répondent à ses conditions d'existence et d'action.

On ne saurait nier un effort de certains secteurs de l'Eglise d'Haïti pour une action missionnaire réelle. Cette action s'est affirmée d'abord dans la liturgie et l'enseignement catéchétique. Certains semblent sous-estimer l'importance d'un tel mouvement de renouveau. Ils oublient sans doute qu'une liturgie authentique et une méthode adaptée de la formation de la foi embrassent l'ensemble de la vie humaine et comportent dans

leur dynamisme un changement de mentalité, capable de faire éclater les structures sociales, comme dans l'Eglise primitive. Il n'est que de citer à titre d'exemple l'importance de la célébration liturgique en créole. Un tel élément de renouveau est un aspect de la présence de l'Eglise dans le monde, au service des pauvres, dans un effort pour assurer l'égalité des hommes. Et dans ce contexte, il ne faut pas refuser d'expliquer en partie les difficultés créées par le gouvernement aliénant de Duvalier à certains prêtres par l'action de démythisation, de libération et d'humanisation qu'exerçaient ces prêtres au moyen de l'annonce de Jésus-Christ dans une liturgie et une catéchèse rénovées. Harvey Cox, le théologien protestant de *La Cité Séculière* rappelle que Machiavel prétendait qu' « il est impossible de construire un Etat fort dans un pays de chrétiens, puisque la religion chrétienne élicite les sentiments universalistes qui faussent le nationalisme » (p. 58).

L'esprit missionnaire a gagné aussi bon nombre de laïcs, qui, pour occuper leur place dans l'activité de leur Eglise se sont efforcés de mieux comprendre le message évangélique et de mieux vivre leur foi. Ils ont voulu renoncer à une présentation légaliste du christianisme pour découvrir la personne vivante du Sauveur dans l'histoire. Ces laïcs ont saisi le vœu du Concile de former dans toutes les missions un laïcat authentique qui travaille avec la hiérarchie; ils ne veulent plus être des moutons de Panurge, mais des personnes responsables dans l'Eglise.

Le souci missionnaire a porté des laïcs, des religieuses et des prêtres à s'intéresser davantage à la culture du peuple haïtien, afin d'y trouver des pierres d'attente de l'évangélisation et aussi « pour ajuster la vie chrétienne au génie et au caractère » de la culture haïtienne². C'est dans cette perspective que plusieurs catholiques haïtiens tentent depuis quelques années une approche différente du vaudou³. Plusieurs études

2. Au sujet de la culture haïtienne on lira avec intérêt dans *Frères du Monde*, n° 43/44, un article simple et sérieux d'Alain Ramire : « Pour une culture populaire. »

3. On peut citer à titre d'exemple : plusieurs articles parus dans *Des prêtres noirs s'interrogent*, éd. du Cerf, Paris, 1957; Jean-Marie Salgado, *Le culte africain du Vaudou et les baptisés en Haïti*, Rome, 1963; *Rond-Point*, n° 8, Port-au-Prince, 1963; *Eglise en marche*, n° 2 : « Pastorale et vaudou », Port-au-Prince, 1962.

ont été déjà amorcées; d'autres se poursuivent actuellement pour mieux saisir la réalité complexe du vaudou sous ses différents aspects : sociologique, ethnologique, psychologique et religieux, et permettre ainsi une pastorale incarnée et constructive.

On a connu en Haïti un effort œcuménique qui a tenté au premier abord de détruire la rivalité farouche qui existe encore entre protestants et catholiques. Le rapprochement a commencé au niveau de la prière. Il s'est étendu ensuite au domaine de la réflexion théologique et de l'action sociale; ce mouvement possédait son organe d'information. Il restait encore beaucoup à faire, comme cela se vérifie du reste pour l'ensemble de l'Eglise. Mais c'était déjà un pas immense dans cette Amérique latine où d'ordinaire catholiques et protestants n'ont pas de relations. Ce mouvement de rapprochement s'opérait dans le plus grand respect des personnes et des positions doctrinales des uns et des autres, dans l'espérance d'une rencontre totale dans le Christ Jésus.

Le cri de certains secteurs du christianisme latino-américain en faveur de la justice et de la paix dans le Nouveau Continent n'est pas d'abord une conquête des chrétiens. Des non-chrétiens, des athées même, pour la plupart des marxistes, ont devancé l'Eglise dans ce domaine; ils ont levé la voix en faveur des pauvres, des exploités et pour eux ils ont revendiqué les droits fondamentaux de la personne humaine; il ne s'agit pas ici d'énoncer simplement des principes, mais de réduire les principes à l'action. Il faut se réjouir cependant que les chrétiens n'aient pas attendu un siècle pour emboîter le pas. Et si l'Eglise-institution, dans son ensemble, est toujours en faveur des possédants et de l'ordre établi, on a constaté avec une certaine consolation que dans certains pays de l'Amérique latine des prêtres, des évêques même ont pris publiquement et sincèrement partie pour les pauvres et les opprimés. En Haïti l'action est venue d'en bas. Des chrétiens, des jeunes surtout, ont compris qu'une action sociale valable ne pouvait plus se limiter à des œuvres de bienfaisance qui sont souvent une forme de néo-colonialisme. Ils ont commencé par s'engager au service des pauvres, des analphabètes, des sans-abri, des malades; ils se sont efforcés de faire cause commune avec eux.

Dans le même genre de renouveau il faut signaler que des

prêtres, des religieux, des religieuses et des laïcs sont à la recherche d'une nouvelle formule d'action missionnaire rurale qui se préoccupe de désaliéner l'homme à évangéliser, qui s'intéresse à tous les besoins humains de ceux qui vivent dans une région donnée. D'autres recherchent des méthodes pratiques pour arriver à créer une communauté humaine paysanne comme première condition de la vie paroissiale.

Cet intérêt pour les problèmes matériels et sociaux de l'homme haïtien a permis à plus d'un de démasquer le jeu habile de la dictature de Duvalier qui accole l'épithète de communiste à tout ce qui ne collabore pas à son œuvre d'asservissement du peuple haïtien ou qui ne lui laisse pas l'occasion d'en tirer profit pour le prestige extérieur de son gouvernement ou plutôt de sa personne. Bien plus, attentifs à la voix de l'Esprit, des chrétiens se sont efforcés de « discerner dans les événements, dans les exigences et les requêtes de notre temps, auxquels ils participent avec les autres hommes, quels sont les signes véritables de la présence ou du dessein de Dieu » (*Constitution l'Eglise dans le monde de ce temps*, n° 11); ils savent que Dieu agit souvent en dehors des cadres de l'Eglise dont ils font partie.

Tout cet ensemble d'initiatives demandait à être coordonné. Il demandait également à s'étendre à tous les secteurs de la vie chrétienne, car l'avancement de l'Eglise d'Haïti doit obéir à une loi qui est analogue à celle du développement économique des pays sous-développés. Il avait aussi besoin d'une mise en commun réalisée dans des équipes polyvalentes au niveau des cinq diocèses. C'était tout de même un commencement d'une « Eglise des commencements ». Et l'on pensait que laïcs, prêtres et religieux allaient continuer de s'ouvrir à l'Esprit du Concile pour un profond changement de mentalité et de structures de cette Eglise à renouveler.

Y a-t-il lieu d'espérer?

Un intéressant article de la revue *Frères du Monde*⁴ exprimait clairement son désaccord avec le protocole de 1966,

4. *Frères du Monde*, n° 43/44, « Haïti enchaînée ». L'ensemble du numéro est à lire pour mieux comprendre les problèmes soulevés dans cet article.

signé entre le gouvernement haïtien et le Saint-Siège et donnant à Haïti cinq évêques autochtones. Les auteurs de cet article, comme tous les catholiques conscients, appelaient de tous leurs vœux une hiérarchie indigène pour diriger l'Eglise d'Haïti; mais ils furent lucides en déclarant que ces accords ne serviraient qu'à une mainmise plus grande de Duvalier sur l'Eglise. Cet article laissait entrevoir cependant une certaine espérance d'une action positive de la hiérarchie nouvellement constituée pour l'avancement de l'Eglise d'Haïti à l'époque post-conciliaire. Cette position était celle d'une grande partie du peuple chrétien d'Haïti qui accepta de collaborer avec l'épiscopat nommé par Duvalier, parce qu'il nourrissait l'espoir que l'Eglise aurait su revendiquer sa liberté et donner une plus grande impulsion aux initiatives de renouveau entreprises avant l'arrivée des nouveaux évêques.

Les évêques d'Haïti n'ont pas pu s'empêcher de constater les diverses manifestations de l'Esprit de renouveau en Haïti. Ils ne les ont pas toujours appréciées à leur juste valeur. D'ailleurs, une appréciation adéquate de la vie religieuse en Haïti est impossible à ces évêques que divisent des conceptions fort différentes de la pastorale et des méfiances réciproques créées par des intérêts politiques. Bon gré, mal gré, ils ont donné leur approbation plus ou moins explicite à plusieurs initiatives nées surtout à la faveur du Concile.

On a dû constater cependant que devant l'impact d'une action rénovée de l'Eglise sur les structures politiques et sociales du pays, les évêques se sont réfugiés dans leur vertu de « prudence romaine » et ont retrouvé leur vocation de « gardiens de l'ordre établi », de « sauveurs de vieux meubles ». Et ainsi ils ont entravé ou sacrifié plusieurs expériences qui créaient un certain espoir chez les catholiques haïtiens. On peut citer le mouvement liturgique et la réforme catéchétique, le mouvement œcuménique et l'action chrétienne auprès de la jeunesse. Et l'on ne sait jamais quand, par souci de plaire ou de ne pas déplaire au chef de l'Etat, ils achèveront d'éteindre la mèche qui fume encore dans certaines initiatives qui tiennent le coup tant bien que mal. Par ailleurs, pour sauver les apparences ils essaient de trouver des ersatz de solution, même quand ceux-ci provoquent du scandale dans le peuple de Dieu, ils se gargarisent de grands mots, proclamant que l'Eglise

d'Haïti a été mise en état de mission, répétant à l'envi que les laïcs doivent participer à l'apostolat de l'Eglise ou qu'il existe une pastorale d'ensemble dans le pays. On constate hélas!, avec tristesse, que les mots se vident de leur sens et que dans l'Eglise d'Haïti rien ne se fait si les évêques ne sont pas sûrs auparavant d'avoir la bénédiction du chef de l'Etat. Et pourtant le Nonce Apostolique voit et approuve, Rome est informée et comprend...

Mais le peuple chrétien aussi, la jeunesse surtout, est témoin. Les chrétiens d'Haïti lèvent les yeux vers les monts pour voir d'où leur vient le salut. La jeunesse surtout, celle qui grandit en Haïti comme celle qui se forme à l'étranger, regarde l'avenir et se demande si l'Eglise peut encore la porter à faire un acte d'espérance. Au contact de l'épreuve ce peuple mûrira peut-être sa foi pour arriver à en garder l'essentiel, comme l'or passé au creuset. Il parviendra peut-être à faire le départ entre le Christ et son Eglise d'une part, les hommes qui auraient dû être ses principaux témoins d'autre part. Il faut souhaiter qu'il parvienne à trouver une manière solide de vivre sa foi et d'épanouir sa charité sans se compromettre avec ceux qui sont complices de l'asservissement de leurs frères.

Puisse-t-il à travers les contre-témoignages, les silences coupables, les paroles frelatées, discerner la voix du Premier et du Dernier, de Celui qui fut mort et qui a repris vie : « Je connais tes épreuves et ton indigence, tu es riche pourtant... Ne crains pas les souffrances qui t'attendent : le Diable s'apprête à jeter des vôtres en prison pour vous tenter, et vous subirez dix jours d'épreuve. Reste fidèle jusqu'à la mort, et je te donnerai la couronne de vie. Celui qui a des oreilles, qu'il écoute ce que l'Esprit dit aux Eglises : le vainqueur n'a rien à craindre de la seconde mort. » (Ap. 2, 8-11.)

III. Werner Joseph.

Le concordat d'Haïti : un scandale.

« L'histoire des concordats, l'histoire des deuils de l'Eglise. »
(Mgr Romani.)

Les relations entre l'Eglise et l'Etat haïtien sont régies par un concordat qui remonte au 28 mars 1860. Le gouvernement, le Vatican et l'épiscopat d'Haïti — contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays — tiennent à ce concordat et ne pensent absolument pas à le dénoncer, c'est-à-dire à l'abroger, ni même à l'amender après un siècle d'existence et après les déclarations du concile Vatican II. C'est également la position d'une partie du clergé.

Pourtant, en 1960, à l'occasion du centenaire de ce concordat, et en 1970, à la suite de l'expulsion des Pères Spiritains et d'un groupe de prêtres séculiers, qui a eu pour résultat une mainmise plus grande de l'Etat sur l'Eglise, ce concordat est apparu à toute une fraction de l'Eglise d'Haïti comme un scandale et comme un instrument d'oppression du peuple haïtien. Aussi c'est un devoir moral de dénoncer ce concordat.

Les concordats, actes politiques.

Pendant plusieurs siècles la mode fut à l'établissement de conventions diplomatiques entre les gouvernements et le Saint-Siège. La conclusion de ces conventions, qu'on appelle concordats, n'était pas un acte banal, mais un acte de haute valeur politique. Parmi les actes juridiques internationaux les concordats ont aussi occupé une place de premier ordre dans l'histoire du droit. Tels, par exemple, les concordats de 1801 entre Napoléon et Pie VII après la Révolution Française de 1789, de 1851 entre Isabelle II d'Espagne et Pie IX, sans parler du concordat de 1939 entre Franco et Pie XII.

Par le fait même la dénonciation d'un concordat apparaissait jusqu'à une date récente comme un acte d'une extrême gravité, surtout quand il s'agissait d'un pays à majorité catholique. Et les gouvernements, par prudence politique, ne prenaient cette décision que comme un inévitable et dernier recours. En effet, la rupture des relations diplomatiques avec Rome, même assortie d'arrangements, ne manquait pas de provoquer des remous tant à l'intérieur du pays que dans les relations extérieures. Ainsi en Italie en 1870. De sorte que, pour des raisons d'ordre essentiellement politique, la préoccupation des gouvernements fut de respecter scrupuleusement les concordats.

Mais depuis l'apparition des gouvernements socialistes dans les pays catholiques, la situation a beaucoup changé. Les difficultés commencèrent avec les pays de l'Europe de l'Est en particulier, qui ne reconnaissaient même pas l'Eglise et la persécutaient.

Bien plus, au nom de la laïcité et d'une certaine sécularisation, certains Etats non socialistes, mais simplement libéraux, dénoncèrent aussi des concordats.

Rome elle-même, au fil des années perdait l'influence et la puissance politique qu'elle possédait avant la deuxième guerre mondiale, et le bel édifice construit par la diplomatie vaticane s'effondra.

Si bien qu'à l'heure actuelle nous nous trouvons devant une remise en question des concordats, et leur dénonciation n'effraie plus aucun gouvernement, ni même Rome.

Rien de plus normal, en effet, que de dénoncer un concordat, qui est un acte essentiellement politique. Il s'ensuit que les causes mettant fin aux traités politiques s'appliquent aussi aux concordats. Ces causes sont assez nombreuses et fort diverses.

D'une façon générale les concordats suivent le droit commun en ce qui concerne leur caducité. Ainsi un concordat peut être abrogé par l'accord mutuel des deux parties. C'est ce qui s'est passé en 1852 quand la Hollande et le Saint-Siège se mirent d'accord pour reconnaître la caducité du concordat de 1827 révisé en 1841. Il est bien évident aussi que la non-exécution des accords par l'une des parties est une cause de dénonciation et de rupture; moyen utilisé tant par l'Eglise que par les gouvernements, comme en France en 1801. Quant aux changements politiques, les révolutions en particulier, ils font souvent perdre toute valeur juridique aux concordats. Ce point est formellement reconnu par le pape Benoît XV dans la fameuse déclaration du 21 novembre 1921 :

« Nul n'ignore que la cruelle guerre qui vient de s'achever ici a donné naissance à des Etats nouveaux et d'ailleurs agrandis par l'annexion de nouveaux territoires des Etats déjà constitués. Or, il est manifeste que ces Etats ne sont aucunement fondés à se réclamer des privilèges accordés à d'autres par le Siège apostolique, en vertu des pactes et concordats officiels. Les conventions conclues avec les tiers ne comportent ni avantages, ni préjudices pour ceux qui n'y ont pris part. De même

certains Etats se sont trouvés si radicalement transformés, qu'ils ne constituent plus la même personne morale avec laquelle le Siège apostolique avait traité jadis. Il s'ensuit naturellement que les Pactes et Concordats passés avec le Saint-Siège et ces Etats ont désormais perdu toute valeur. »

Ainsi plus que de causes juridiques, c'est de causes politiques que dépend en définitive la signature et la caducité d'un concordat. En matière de concordat, comme en matière de droit public international, le juridique est au service du politique et en dépend; on a rarement vu le contraire.

Le concordat d'Haïti.

C'est précisément à la suite d'un important changement politique en Haïti qu'a eu lieu la signature du concordat qui régit les relations entre l'Eglise et l'Etat haïtien. En effet, le 15 janvier 1859 l'empereur Faustin Soulouque abdiquait, après un règne de douze ans. L'échec retentissant de la campagne de l'Est (tentative d'occupation de la partie orientale de l'île d'Haïti, aujourd'hui la République Dominicaine), la répression sévère de l'Empereur dans le département du Sud en 1856, les nombreuses faillites financières qui marquèrent l'année 1858 finirent par anéantir le régime impérial et en détacher la masse qui lui avait été d'abord favorable. Dès lors, il a suffi au général Fabre Geffrard de proclamer la République aux Gonaïves en décembre 1858 pour que le pays entier le suivît.

Le renversement de l'Empire et la restauration de la République ne furent pas une véritable révolution, car Geffrard, officier des plus en vue de Soulouque, ne changea pas profondément la politique de l'Empereur. Tout au plus le nouveau gouvernement prit quelques mesures heureuses et mit de l'ordre dans l'administration. Or le plus grand désordre régnait dans l'Eglise en Haïti. Il remontait d'ailleurs à la guerre de l'Indépendance, du fait de l'absence d'une hiérarchie et du fait d'une succession invraisemblable de délégués apostoliques. Négligence que les gouvernements ne manquèrent pas d'exploiter à leur profit, jusqu'au sacre de Soulouque par l'abbé Cessens, sans parler des scandales, les uns plus énormes que les autres, que créaient certains prêtres.

Avec le nouveau gouvernement de Geffrard, des ministres, conscients de l'intérêt politique de la signature d'un concordat imposèrent silence aux prêtres qui vivaient dans l'irrégularité et poussèrent le président à reprendre avec le Saint-Siège les relations commencées sous des gouvernements antérieurs et interrompues en 1853. Ces négociations aboutirent à la signature du Concordat du 28 mars 1860.

Ce concordat revendique une protection spéciale pour le catholicisme et les ministres de cette Eglise. L'article 4 accorde au Président le fameux privilège de patronage de nommer les évêques résidentiels. Ceux-ci prêtent le serment de fidélité au gouvernement, tel qu'il est prévu à l'article 5. Les annexes réclament le placet du chef de l'Etat pour la nomination des curés et des vicaires généraux. Les ministres de l'Eglise sont rémunérés par l'Etat et plusieurs exemptions leur sont accordées par des décrets pour faciliter leur apostolat.

Une ère nouvelle dans l'histoire de l'Eglise d'Haïti s'ouvrait avec la signature de ce concordat qui permettait, pour la première fois depuis l'indépendance, l'établissement d'une hiérarchie régulière et stable. Une certaine réforme du clergé et un renouveau pastoral suivirent la signature de ce concordat, spécialement durant l'épiscopat de Mgr Jean-Marie Guilloux, archevêque de Port-au-Prince de 1870 à 1885.

On peut dire que depuis 1860, même s'il y a eu des frictions ou des conflits importants entre la hiérarchie et l'Etat, l'entente fondamentale ne fut jamais radicalement menacée. Jusqu'en 1966 la hiérarchie était surtout française; à la fin de la première moitié de ce siècle deux diocèses furent dirigés par un évêque américain et par un évêque canadien. La séparation entre l'Eglise et l'Etat n'a jamais été envisagée dans l'histoire des relations de ces deux institutions. Bien au contraire, l'Eglise a toujours été du côté du pouvoir politique et de la bourgeoisie, quelle que fût l'idéologie de l'Etat. Le gouvernement haïtien a toujours eu conscience de recevoir de l'Eglise une immense collaboration et surtout une caution morale, et s'est toujours fait un devoir d'avoir l'Eglise avec lui. En retour, l'Eglise a toujours été comblée de privilèges, de subventions et d'honneurs de toutes sortes.

Mais certains gouvernements iront jusqu'à définir pour la hiérarchie le rôle de l'Eglise en Haïti, en réduisant les prêtres

à un corps de fonctionnaires publics, en en faisant même des collaborateurs zélés de la politique gouvernementale.

C'est à cette domestication de la hiérarchie et du clergé que le gouvernement actuel est arrivé, et que les accords d'août 1966 ont renforcée. Par ces accords, et au nom du concordat, cinq évêques haïtiens dévoués corps et âme au président ont été nommés par lui, et le Vatican leur a donné l'investiture canonique.

Les accords de 1966.

En 1966 la situation de l'Eglise d'Haïti était lamentable. L'archidiocèse de Port-au-Prince et le diocèse des Gonaïves étaient livrés à eux-mêmes malgré la présence d'administrateurs apostoliques. Ces deux diocèses « offraient une situation de désordre et de chaos de plus en plus angoissante... Le mouvement liturgique et catéchétique, malgré l'effort et le dynamisme de jeunes prêtres qui le dirigent se trouvait... sans cesse compromis. La situation du diocèse des Gonaïves surtout s'avérait catastrophique : tragique absence de prêtres, ministère épuisant, etc. Le peuple chrétien avait l'impression d'être livré à lui-même et réclamait avec soif une solution du conflit » (*Frères du Monde*, n° 43/44, p. 108).

Bien plus, la mort subite de l'évêque des Cayes, dans le Sud, rendait vacant un troisième siège. Trois diocèses étaient donc sans chef.

Il convient de rappeler ici qu'en 1960 le gouvernement de Duvalier expulsait l'archevêque de Port-au-Prince. En 1961 il agissait de même envers Mgr Augustin, auxiliaire de Port-au-Prince et administrateur de l'archidiocèse. En 1962 ce fut le tour de l'évêque des Gonaïves. Après l'expulsion de l'auxiliaire de Port-au-Prince, le Saint-Siège déclara l'excommunication du gouvernement de Duvalier.

En conséquence, les relations diplomatiques entre le Vatican et le gouvernement haïtien étaient pratiquement interrompues, et le Saint-Siège avait rappelé le nonce apostolique et le gouvernement haïtien, de son côté, son ambassadeur au Vatican.

Tout cela a sans doute poussé le Vatican à rechercher un compromis « à l'amiable » « pour répondre au désarroi d'un

laïcat et d'un clergé sans directives; l'Eglise pourrait ainsi travailler à l'élaboration d'une pastorale d'ensemble; le renouveau liturgique et catéchétique pourrait trouver un souffle nouveau; l'Eglise n'avait pas à attendre des temps politiques meilleurs pour entreprendre ou poursuivre l'évangélisation du peuple haïtien » (*id.*, p. 108).

C'est dans cette perspective que le pape Paul VI déclarait le 24 juin 1966 :

« Nous espérons que dans un désir réciproque sincère de redonner au pays la paix et la sérénité religieuse, les diverses questions pendantes pourront trouver dès que possible une solution satisfaisante et que l'Eglise pourra reprendre avec une vigueur renouvelée son activité propre et contribuer toujours plus largement au bien-être et à la prospérité de cette nation. » (*Rapport du 24 juin aux cardinaux.*)

Le même article continue :

« En recherchant ainsi les voies d'un compromis, le Saint-Siège était avant tout soucieux de répondre à une attente du peuple chrétien désemparé devant le désarroi d'une Eglise systématiquement persécutée et déchirée par les menées politiques des hommes au pouvoir. » (*Ibid.*)

La revendication d'une hiérarchie haïtienne s'était aussi manifestée, non sans raison, dans le clergé et chez beaucoup de laïcs.

Après plusieurs mois de négociations, un accord intervint entre le Saint-Siège et le gouvernement pour la nomination par le Président de cinq évêques haïtiens dont deux auxiliaires, le retour de Mgr Augustin, évêque haïtien expulsé en 1961, et la levée des décrets du gouvernement contre l'ancien archevêque, Mgr Poirier. Mgr Samoré, qui représentait le Saint-Siège pour la signature de ces accords, consacra lui-même les nouveaux évêques le 28 octobre 1966.

Le gouvernement de Duvalier ne tarda pas à exploiter ces accords concordataires. Il en fit même son œuvre personnelle, et l'accession des prêtres haïtiens à l'épiscopat était considérée comme une victoire politique. La portée proprement religieuse de l'événement passait complètement au second rang. La caution morale et politique que ces accords apportaient au dictateur était évidemment immense. Il le dit d'ailleurs dans son livre *Mémoires d'un Leader du Tiers-Monde*, paru

récemment, sur ses relations diplomatiques avec le Saint-Siège. Voici quelques avantages que Duvalier tirait de ces accords en faveur de sa dictature :

1. Ces accords démontraient que Duvalier n'était pas un persécuteur de l'Eglise, mais un collaborateur de l'avancement des masses.

2. Ils contribuaient « à faire croire à l'opinion internationale que le régime changeait et se libéralisait; et à porter le peuple à oublier les crimes du gouvernement dont on souffrait encore dans chaque famille et à jeter dans l'euphorie ». (*Frères du Monde, id.*, p. 111.)

Les auteurs de cet article de *Frères du Monde* ont dénoncé à bon droit le manque de clairvoyance du Vatican dans la signature de ce contrat qui sanctionnait un régime concordataire et asservissait davantage l'Eglise à l'Etat haïtien. Ils ont montré clairement les conséquences désastreuses qui pourraient suivre ces accords et le rôle néfaste de l'Eglise dans cette affaire :

« En se mettant aux côtés d'un homme ruisselant du sang du peuple, écrivaient-ils, l'Eglise ne joue-t-elle pas de fait le rôle de complice? Ne collabore-t-elle pas de fait à la stabilisation de ce régime essentiellement mauvais? Ne redevient-elle pas une « Eglise en soi » purement institutionnelle juxtaposée à un peuple souffrant? N'eût-il pas dès lors été préférable à l'Eglise d'accepter sa condition réelle qui est de respirer au rythme du peuple, c'est-à-dire, en Haïti, de souffrir jusqu'au bout avec le peuple enchaîné? » (Art. cit., p. 112.)

Dénonciation du Concordat.

Telles sont les contradictions dans lesquelles la politique vaticane s'est enlisée, pour respecter un concordat auquel personne ne croit plus. Rome aurait demandé aux évêques de sauver ce qui peut être sauvé, de « sauver les meubles », c'est-à-dire cette Eglise « institutionnelle », ce « machin » que beaucoup de ceux qui gardent une certaine lucidité et un amour profond de l'Eglise désertent désormais avec tristesse et dégoût. Ces accords de 1966 ont porté un coup très dur à l'évangélisation des Haïtiens, et au peu de crédit qu'ils accordaient depuis quelque temps à Rome. Toute une jeu-

nesse a été traumatisée par l'exploitation que le gouvernement a faite de ces accords; quant à la déception d'une partie notable du clergé, n'en parlons pas.

L'expulsion des pères spiritains et d'une équipe de prêtres séculiers et d'un père montfortain en août 1969 n'a fait qu'augmenter cette immense déception, et ce sentiment d'abandon. Car, c'est « en vertu d'une interprétation arbitraire et surannée des rapports du temporel et du spirituel (que) Duvalier décide de s'ériger en champion de l'orthodoxie catholique et prend lui-même l'initiative de punir l'insoumission envers la hiérarchie. Hélas! l'épiscopat n'ose pas lui contester ce droit. Si d'aventure, quand de toute évidence des zéloteurs de Papa Doc déforment trop injurieusement la doctrine catholique, un prêtre ose faire des mises au point nécessaires, il se voit aussitôt accusé d'hérésie et de subversion ». (*Frères du Monde*, n° 63, p. 59, col. 2.)

Dès lors le concordat apparaissait de plus en plus comme un instrument d'oppression du peuple haïtien, et sa dénonciation une nécessité, un devoir chrétien.

« Nous demandons enfin qu'on envisage la possibilité et la manière de révoquer un concordat devenu anachronique. Nous pensons d'abord que tout gouvernement intelligent, qui n'a aucune arrière-pensée de dictature ou d'atteinte aux libertés fondamentales, renoncera à ce « contrat de mariage » du passé devenu inutile et même encombrant. Ensuite, depuis Vatican II, les chrétiens de plus en plus veulent légitimement participer au choix de leurs responsables. Mais l'article 4 de l'actuel concordat s'oppose directement à ce droit du peuple chrétien. Il faut donc commencer à penser à d'autres modes de relations entre le Vatican et le gouvernement haïtien, qui tiennent compte de l'évolution des situations historiques, de la nouvelle conception des rapports du temporel et du spirituel (Eglise-Etat) et de la nouvelle définition de l'Eglise comme peuple de Dieu. » (*Ibid.*, p. 66, col. 2.)

Ce vœu est la volonté et la recherche actuelle d'un grand nombre de prêtres et de laïcs haïtiens. Devant cette situation concordataire on peut dire que deux positions s'affirment de plus en plus.

1. Ceux des catholiques et des prêtres qui collaborent avec le gouvernement, jouissent du régime politique actuel et igno-

rent Vatican II et toute la réflexion post-conciliaire sur le rôle de l'Eglise dans le monde, sont en faveur du maintien du concordat. Ils estiment que Haïti est un pays catholique et a une bonne tradition d'attachement et de dévouement au Saint-Siège. Par conséquent il faut non seulement que les relations entre l'Etat et l'Eglise soient toujours les plus cordiales possibles, mais encore que le concordat soit le cadre normal de l'évolution de ces relations. Pour eux, s'opposer au concordat, c'est faire de l'anticléricalisme, voire de l'antipapisme. Ils n'imaginent même pas une séparation entre l'Eglise et l'Etat. D'abord parce que cette séparation leur apparaît comme hérétique; ensuite parce que, pensent-ils, elle jetterait le clergé dans une misère affreuse, du fait de la suppression du traitement versé par l'Etat aux prêtres, ainsi que des exemptions d'impôts de toutes sortes qui leur sont accordées. Ainsi, les partisans du concordat ont une conception de l'Eglise et de l'Etat qui est très loin, sinon aux antipodes, de celle qui s'affirme actuellement, et qui met l'accent sur l'autonomie respective des deux pouvoirs. Il va de soi que tous les évêques haïtiens nommés par Duvalier sont favorables au maintien du concordat et le défendent avec acharnement.

2. A l'opposé, un mouvement pour la dénonciation du concordat s'affirme de plus en plus. Il proclame l'inadaptation du concordat à la situation réelle de l'Eglise d'Haïti. Plus spécialement, il refuse la conception de l'Eglise qui est contenue dans le concordat. Cela au nom d'une lecture des actes de Vatican II, au nom de la recherche ecclésiologique actuelle. Pour une plus grande liberté de l'Eglise et de la proclamation de l'Evangile, ces prêtres, ces laïcs revendiquent la séparation de l'Eglise et de l'Etat en Haïti. Ils estiment que l'évangélisation d'Haïti n'a pas encore vraiment commencé et qu'elle ne commencera réellement que le jour où les ministres de l'Eglise abandonneront leurs privilèges pour s'insérer dans le peuple, vivre au niveau du peuple haïtien, en grande majorité misérable et sans sécurité. Ils critiquent le pharisaïsme, l'opportunisme qui préside au statu quo. Ils dénoncent le sacerdoce « concordataire » comme étant encore une promotion sociale, un « métier » qui rapporte et qui donne des « relations ». Ainsi leur revendication ne se limite pas à la suppression du serment prévu par l'article 5 du concordat, ou à un

changement dans la façon de nommer les évêques. Il ne s'agit pas d'amendement du concordat. C'est le principe même du concordat qui est mis en question, parce que c'est la conception de l'Eglise, de l'évangélisation et du sacerdoce contenue dans le concordat qui est rejetée, comme étant caduque et dépassée. C'est donc une réflexion théologique qui fonde la revendication de ce mouvement.

Ici il faut dire que tous les catholiques haïtiens qui sont pour la séparation de l'Eglise et de l'Etat sont automatiquement considérés comme s'opposant au régime politique actuel, alors que leur position n'est pas d'abord politique, mais ecclésiale. Dès lors, dans le contexte dictatorial actuel, il est difficile d'évaluer exactement les partisans de la rupture du concordat. Mais ils sont plus nombreux qu'on ne le pense. Une enquête faite actuellement sur le sujet serait faussée à cause des craintes politiques qu'elle engendrerait; d'ailleurs elle ne viendrait même pas à l'esprit des évêques qui ont trop à perdre, ni à celui du nonce apostolique actuel qui doit avant tout protéger sa carrière. Des débats sur ce sujet n'ont pas eu lieu non plus. Mais dans l'intimité et quand ils se croient en confiance, les laïcs, les prêtres, les religieuses disent souvent leur refus du concordat actuel, comme de tout concordat. Ce qui ne signifie point qu'ils n'entendent pas avoir des relations avec Rome; mais ils refusent que ces relations impliquent une ingérence du temporel dans le spirituel et vice-versa.

Vatican II : un rêve pour Haïti.

Depuis Vatican II la position théorique de l'Eglise en matière de concordat a sensiblement évolué. Le décret sur la charge pastorale des évêques défend la liberté de l'Eglise et le bien des fidèles; il revendique pour l'autorité ecclésiastique le droit exclusif de nomination des évêques. Bien plus, il invite les autorités civiles qui jouissent de ces droits à bien vouloir renoncer à ce privilège, acquis en vertu de la coutume ou d'une convention avec le Saint-Siège (n° 20). Le motu proprio *Ecclesiae Sanctae* du 6 août 1966 précise à son tour : « Si des droits et des privilèges en cette matière ont été accordés en vertu d'une convention avec le Saint-Siège et une nation ou en vertu d'un contrat avec des personnes physiques

ou morales, on traitera de leur abolition avec les intéressés. » (n° 28.)

L'Eglise qui a pensé se rajeunir dans la seconde moitié de ce siècle revendique donc son autonomie et la liberté pour un meilleur service des hommes, un meilleur exercice de sa mission divine. Elle a voulu se débarrasser des tares, du superflu, des colifichets qu'elle a amassés au cours des âges et qui lui donnaient le visage anachronique d'un prince féodal. Elle a voulu renoncer au triomphalisme pour être l'Eglise des pauvres, la servante de l'humanité enchaînée et opprimée. Elle a voulu redevenir « un signe levé parmi les nations » pour rassembler tous les hommes dans un même amour.

Ces décisions, en ce qui concerne les rapports de l'Eglise et de l'Etat, ont été écoutées en partie par des chefs d'Etat. On sait en effet que le gouvernement argentin a renoncé à son droit de présenter des candidats à l'épiscopat; le gouvernement espagnol a accepté le principe de renonciation; mais il aurait demandé, à bon droit, que les évêques espagnols renoncent à certains privilèges civils dont ils jouissent actuellement; le gouvernement italien envisagerait avec le Saint-Siège une révision complète du concordat et qui tiendrait compte des changements de la discipline de l'Eglise et des exigences nouvelles de la politique italienne. Personne ne prétend que l'intention de ces chefs d'Etat soit pure de tout intérêt politique; mais le fait mérite d'être retenu comme une réponse au vœu du Concile.

On comprend alors l'étonnement des catholiques haïtiens devant les accords de 1966. Alors que la parole de libération a retenti au Concile, l'Eglise a renforcé en Haïti les pouvoirs d'une dictature sanguinaire. Alors que l'Eglise s'est proclamée « l'Eglise des pauvres », Rome, dans un faste moyenâgeux, a consacré le visage d'une Eglise couverte d'oripeaux, séparée des hommes. Alors que partout dans le monde des hommes prêtent leur voix à ceux qui ont été bâillonnés, pour réclamer justice et respect de la personne, Rome et l'épiscopat d'Haïti se taisent devant la souffrance d'un peuple qui n'a même plus la force de crier; bien plus, ils enchaînent chaque jour la Parole de Dieu et s'efforcent de conserver ce qui passe avant tout : les bonnes relations avec un gouvernement corrompu que les cours internationales ont condamné comme immoral.

Alors que le 6 août 1966 Rome défendait dans un texte la libre nomination des évêques, le 15 août de la même année la même Rome étendait dans la pratique le pouvoir de nomination du gouvernement haïtien aux évêques auxiliaires et consolidait les privilèges de ce gouvernement dans la nomination des autres évêques.

Un jour viendra où l'Eglise en Haïti sera mise au banc des accusés. Alors l'histoire des relations entre le gouvernement haïtien d'une part et le Saint-Siège et la hiérarchie catholique en Haïti d'autre part constituera une pièce maîtresse des accusations. Ce jour-là tout un peuple à la recherche de sa liberté et de son autonomie témoignera contre une Eglise qui aura oublié trop souvent sa vraie mission qui est d'assurer la montée de l'homme, l'avancement des peuples, le progrès de toute l'humanité jusqu'à sa pleine stature dans le Christ.

« ... Une voix qui crie dans le désert! »

IV. Charles Soven Les catholiques d'Haïti ne se font plus d'illusions.

C'est tout spontanément que les rapports entre l'Eglise et le gouvernement de François Duvalier appellent l'exclamation indignée de l'apôtre Paul, en d'autres temps et devant d'autres compromissions : « Quel rapport entre justice et impiété? Quelle union entre lumière et ténèbres? Quelle entente entre Christ et Bélial? » (2 Cor. 7, 14-15.)

L'appui total apporté par la hiérarchie catholique à la sanglante dictature de Duvalier a été dénoncé dans plusieurs articles de la presse internationale et surtout dans un appel aux Pères synodaux, adressé en octobre 1969 par des catholiques français. Les auteurs de cette démarche soulignaient comment le gouvernement de Duvalier prend occasion du concordat de 1860 et des accords signés avec le Saint-Siège en 1966 pour « utiliser l'Eglise comme une couverture et une caution de sa politique ». Après avoir relevé les privilèges et les faveurs largement distribués à la hiérarchie par le gouvernement, les signataires de l'appel écrivaient :

« Pareils avantages coûtent de plus en plus cher à la pasto-

rale et à l'Evangile : le silence de la hiérarchie devant la scandaleuse dilapidation des biens publics est total. Les injustices sociales, les multiples crimes perpétrés ouvertement, les exactions de toute sorte (enlèvements, disparitions, tortures, massacres de familles, pillages, etc.) trouvent les évêques haïtiens entièrement muets. Bien plus, ils ne manquent pas une occasion de célébrer les « réalisations » du gouvernement, de donner le chef de l'Etat en exemple à la jeunesse, de condamner ceux qui ne s'inclinent pas devant une dictature impitoyable.

« Tout prêtre qui ne partage pas cette attitude est suspect à la hiérarchie qui le considère comme une source possible d'ennuis et de conflits avec le gouvernement. Aussi fera-t-on croire que ce prêtre est en rupture avec l'Eglise, qu'il n'obéit pas à son évêque, qu'il s'agit d'un ambitieux, d'un imprudent, qu'il prêche la révolution et... suprême ironie! qu'il fait de la politique... »

L'archevêque de Port-au-Prince, présent au deuxième synode de Rome, mit à la disposition des Pères synodaux une « Mise au point » embarrassée qui laissait intacte l'accusation portée contre la hiérarchie.

Des faits et des écrits troublants.

Duvalier ne laisse pas passer une occasion de présenter les évêques comme une parure de son gouvernement et les accords qui, en 1966, ont abouti à la nomination de ces évêques, comme une victoire politique. Dans *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde — Mes négociations avec le Saint-Siège*, il écrit :

« Au lendemain des grandioses cérémonies du sacre du premier archevêque haïtien et des évêques, je me sentais aussi uni au pays qu'aux journées exaltantes du 22 septembre 1957, du 22 mai 1961, du 22 juin 1964.

« Interprète de ce vaste sentiment d'orgueil national, le révérend père Albert Dorélien, curé de l'humble paroisse de Carrefour, m'écrivait : « Le Protocole qui vient d'être conclu avec le Saint-Siège donnant selon l'ardent désir du Souverain Pontife un épiscopat autochtone à Haïti, est le couronnement de quarante ans de lutte menée avec constance et confiance par Votre Excellence. Sans démagogie, nous pouvons dire :

Voilà qu'en 1966, vous rééditez 1804. » (Hachette, 1969, p. 289.)

Les évêques sont de toutes les parades. Ils participent aux funérailles officielles même dans le cas d'assassins notoires.

Le 22 septembre 1967, dixième anniversaire de la « révolution duvaliériste », en la cathédrale de Port-au-Prince, l'archevêque magnifia l'action du chef de l'Etat qui, affirma-t-il, « a rencontré la Nation et l'Eglise dans l'Histoire ». Il célébra l'avènement, à la tête de l'Etat, du président Duvalier, exalta le « triomphe diplomatique » de ce dernier lors des accords avec le Saint-Siège et ne fut que louange pour les « réalisations » du gouvernement.

Duvalier ayant surmonté une grave crise politique, le 20 mai 1968, les fonctionnaires publics furent invités à faire acte d'allégeance au pouvoir. Le dimanche 2 juin, ce fut le tour de la hiérarchie. A la messe solennelle de la Pentecôte, l'archevêque en la cathédrale et l'évêque auxiliaire en la chapelle du Petit Séminaire Collège Saint-Martial, donnaient, dans leurs homélies respectives, une interprétation, nettement favorable au gouvernement, des documents pontificaux sur les conflits entre peuples ou entre groupes et apportaient au pouvoir un appui qui fut largement exploité et orchestré par la presse et la radio gouvernementales.

Si les faits sont clairs, les textes, tant de Duvalier que des évêques, sont peut-être plus clairs encore...

Trois textes des *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* ne laissent pas d'être révélateurs à ce sujet :

« Je connais personnellement le père Ligondé et le père Angénor. Quoi qu'il adviene, je sais que ni la révolution ni moi n'aurons à rougir d'eux. » (P. 189.)

« Je décidai donc, conformément à l'article 4 du concordat, de nommer archevêque de Port-au-Prince le R.P. François Wolf Ligondé, jeune et brillant prélat issu d'une prestigieuse famille de l'arrière-pays, qui avait démontré, au cours de la dernière campagne électorale, sa haute conscience nationale. » (P. 229.)

Et ce texte, lourd de menaces pour « certains prêtres irresponsables puisqu'ils ignoraient qu'il y a une chose qui passe avant tout. Cette chose-là, c'est une conscience nationale et raciale » (p. 94).

Participant à un congrès national du travail, tenu à Port-au-Prince à la fin d'avril 1969, l'évêque auxiliaire de Port-au-Prince fit un discours qui fut largement diffusé par la presse qui titrait : « L'Eglise félicite le président Duvalier pour son action sociale. » Le discours de l'évêque auxiliaire, prononcé durant la journée du congrès consacrée aux papes Jean XXIII et Paul VI, était en effet truffé d'éloges à Duvalier. Et tout ceci, au nom de l'Eglise!

« Je voudrais en tout premier lieu présenter les félicitations les plus chaudes et les plus sincères de l'Eglise à Son Excellence le président à vie de la République qui (...) se pencha avec tant de sollicitude et de patriotisme vrai, sur le sort de la classe ouvrière et paysanne. » (*Le Nouvelliste*, 30.5.69, p. 1, col. 1.)

Après un hommage à Paul VI qui, « presque exilé dans sa propre Eglise (...), contesté par ceux-là même qui devaient le soutenir (...), continue à souffrir la passion du Christ pour engendrer un monde meilleur », l'évêque auxiliaire ajoute :

« Que le président à vie de la République m'excuse de l'associer aux luttes et aux souffrances du pape, pour une Haïti meilleure et régénérée. Sa vie et ses œuvres témoigneront dans l'histoire de ce que je viens de dire. » (*Ibid.*, p. 3, col. 4.)

Le 8 janvier 1969, le quotidien *Le Nouveau Monde* publiait une lettre de l'archevêque de Port-au-Prince au président de la République à propos de deux ouvrages que ce dernier venait de lui envoyer. On pouvait lire entre autre :

« Il serait trop long d'énumérer toutes les richesses de ce beau volume (...) »

Puisse la jeunesse de notre pays apprendre dans Vos livres, Excellence, à « s'enivrer d'Idéal », à être fière de sa personnalité propre de nègre haïtien et retenir la leçon historique du MARRON, qui est celle de l'ivresse de la liberté » (8.1.69, p. 6, col. 5).

Le 16 juin 1969, c'est à propos des *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* que l'archevêque de Port-au-Prince adresse une nouvelle lettre d'éloges à Duvalier :

« Je reçois à l'instant même (...) Votre dernier ouvrage : *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde*. Un véritable monument d'histoire religieuse! (...) »

Dans ce grand volume d'histoire, je retrouve non seule-

ment l'ancien Médecin de campagne adonné pourtant à la recherche scientifique, l'Ethnologue averti penché sur les valeurs immortelles de notre civilisation, l'Homme d'Etat soucieux de forger une nation, mais encore le Mémorialiste-historien qui veut éduquer les générations montantes et leur inculquer la fierté du nègre haïtien. » (*Ibid.*, 19.6.69, p. 8, col. 6.)

D'autres membres haut placés de l'archidiocèse ne manquent pas une occasion, eux non plus, d'afficher leurs convictions politiques.

Le vicaire général, M. le Chanoine Albert Dorélien, a accepté que les murs de l'église et du presbytère de la paroisse dont il est le curé, soient transformés en panneaux d'affichage de slogans à la gloire de Duvalier. Le 13 juin, il écrivait au président à propos des *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* :

« Je saisis l'occasion, Excellence, pour Vous renouveler l'assurance de mes ferventes prières et pour Vous dire que chaque jour, à l'autel, au saint sacrifice de la messe Vous êtes présent. » (*Le Nouveau Monde*, 19.6.69, p. 8.)

Deux mois s'étaient à peine écoulés depuis l'expulsion, le 15 août 1969, de tout un groupe de prêtres, que l'évêque des Cayes, Mgr Claudius Angénor, adressait au chef de l'Etat une lettre dithyrambique où l'on relèvera, outre le rapprochement appuyé entre le pape Paul VI et Duvalier, les redondantes flatteries sur les mérites du président :

« ... J'écris à Votre Excellence pour La remercier du magnifique exemplaire des *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* qu'Elle m'a fait l'amabilité de m'envoyer avec une dédicace qui m'honore autant qu'elle m'écrase. (...) C'est à Votre Excellence qu'il était réservé de conclure les accords d'août 1966 établissant la Hiérarchie haïtienne et de vivre la journée d'Apothéose du 28 octobre suivant, journée qui restera unique dans l'histoire religieuse du pays : Jour que le Seigneur a fait, Jour qui est aussi la rencontre de deux Volontés Souveraines et aimantes : Volonté d'un Grand Pape brûlant d'un saint zèle pour la Maison du Seigneur, Volonté d'un Grand Chef d'Etat réalisant le rêve héroïque qu'il avait conçu, d'apporter un supplément d'âme à l'héritage sacré des ancêtres

« Je suis heureux d'avoir à écrire ces lignes à l'approche du retour de cette date du 28 octobre qui va marquer le

troisième anniversaire de la consécration des Evêques, date d'éternel souvenir et de reconnaissance indicible dont l'objet constitue le thème central de l'ouvrage. Les anciens animaient leur ardeur au combat en adoptant comme devise de lutter *pro Aris et Focis*. Dans cette lutte que Votre Excellence a entreprise pour doter le Pays d'une Hiérarchie autochtone, Elle a mis au service d'un idéal des plus élevés, une volonté irréductible, une énergie décisive, une confiance qui serait capable de transporter des montagnes.

« Ainsi sont réalisés : un vœu cher aux ancêtres, les désirs de la Nation entière, les aspirations de tout le peuple de Dieu, le rêve qui hantait la vie d'un Grand Leader.

« Votre Excellence, Elle aussi, a lutté *pro Aris et Focis*. Elle a mérité de l'Eglise et de la Patrie. » (*Le Nouveau Monde*, 20 octobre 1969, p. 1, 8.)

Qui prêtera attention à la détresse de cette Eglise des ténèbres? Telle la Jérusalem des Lamentations, elle est assise isolée, prostrée. Elle crie son angoisse :

« O vous tous qui passez par le chemin
regardez et voyez s'il est une douleur pareille
à la douleur qui me tourmente!

Vois, Yahvé, mon angoisse!

Entends-moi qui gémis :

Pas un qui me console! » (*Lam.* 1, 12, 20, 21.)

Même Rome fait la sourde oreille. Le Vatican ignore-t-il comment Duvalier exploite la caution de l'Eglise?

Evangile et diplomatie.

En toute occasion le dictateur haïtien se fait passer pour l'ami intime du pape et se prévaut de la caution du Saint-Siège. C'est dans cet esprit qu'il a tenu à faire baptiser : avenue Paul VI, une des principales artères de la capitale et qu'il place ostensiblement sur son bureau, à usage des photographes étrangers, une grande photo dédicacée du Pape actuel.

Ses *Mémoires d'un leader du Tiers-Monde* qui pullulent d'inexactitudes et d'affirmations tendancieuses, sont dédiés à « la plus haute autorité spirituelle et morale du monde, Sa Sainteté Paul VI ». L'ouvrage s'achève sur un étrange paral-

lèle entre Paul VI et l'auteur. Les évêques d'Haïti et Duvalier tiennent décidément à ce rapprochement qui revient plus d'une fois sous leur plume...

On commence bien timidement, à Rome, à admettre l'atroce réalité des tortures au Brésil.

On y a mis en garde contre un éventuel génocide au Biafra.

Mais jamais le martyr du peuple haïtien n'a été évoqué. Depuis plus de douze ans qu'au vu et au su d'une opinion internationale blasée ou complice, on assassine toute une nation, Rome continue de se taire. Bien plus, Rome négocie, Rome collabore! Et les évêques ont beau jeu de constamment se réfugier derrière l'alibi péremptoire autant qu'incontrôlable, de directives vaticanes!

Rares sont les représentants du Saint-Siège qui ont eu le souci véritable de s'informer sans se contenter de contacts restreints, superficiels et intéressés. Trop souvent prévaut la pénible impression qu'il s'agit avant tout pour eux de ménager une carrière!

Après l'expulsion, en 1960, de l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr François Poirier, le nonce apostolique, pressé de questions à une réunion de prêtres, dans une ville de province, lança, à bout d'arguments, à son auditoire médusé : « Mais pensez-vous que je vais compromettre ma carrière pour un petit pays comme Haïti? » Et défense fut faite aux évêques et aux prêtres de protester contre l'expulsion. La consigne, depuis, a été scrupuleusement respectée...

L'attitude de la nonciature de Port-au-Prince, durant les événements d'août 1969, a heureusement semblé moins déprimante. Néanmoins, après l'expulsion du 15 août, après la confiscation de Saint-Martial, après la mise à la porte des spiritains de leur maison, au plus fort de la violente campagne déchaînée, à la presse et la radio gouvernementales, contre la congrégation du Saint-Esprit et les prêtres expulsés, la nonciature, d'accord avec l'archevêché, n'hésita pas à faire pression pour que les derniers prêtres spiritains des paroisses, rappelés par leurs supérieurs majeurs, ne quittent le pays qu'après le 22 septembre, pour pouvoir chanter, ce jour-là, le *Te Deum* prescrit par le gouvernement en l'honneur de l'anniversaire de l'accession au pouvoir de M. Duvalier. Ils ont eu la fermeté de refuser et sont partis avant.

Plus inexplicable encore la décision du Vatican de maintenir, comme si rien ne s'était passé, la nomination d'un nouveau nonce apostolique en Haïti, qui présenta tout naturellement ses lettres de créances au président Duvalier deux mois à peine après le début des événements religieux d'août 1969!

Sauver les meubles ou témoigner le Christ?

Le souci primordial : « Sauver à n'importe quel prix, ce qui peut être sauvé. » Tout accepter. Ne rien faire, ne rien dire de crainte d'aller contre la volonté, contre les désirs, contre les lubies du tout puissant tyran! S'accommoder de tout, pour peu que l'on puisse continuer à « dire la messe » (même sans prédication!), à baptiser, à sacramentaliser à tour de bras une population en majeure partie non encore véritablement évangélisée!

Qu'importent la misère et l'exploitation des pauvres? Toute action en leur faveur, qu'elle vienne de prêtres ou de laïcs, a des relents de communisme! Qu'importe le viol hideux des consciences, surtout des jeunes à qui devraient suffire les fuligineuses lumières d'une prétendue « philosophie duvaliériste »! Qu'importent le mensonge, la suspicion, la délation, érigés en principes! Le vol, le pillage et la torture, érigés en méthodes de gouvernement!

Pour ménager le concordat plus que centenaire, pour ne pas contrarier le pieux machiavélisme de la diplomatie romaine, « on tait l'Évangile et sa protestation prophétique ». On n'ose même pas commenter les encycliques ou les documents de Medellín...

Pour justifier l'évidente complicité de l'épiscopat actuel d'Haïti avec le gouvernement et excuser, par ricochet, les tortueuses prudences vaticanes, on fait valoir ici et là qu'après tout c'est Duvalier qui a doté Haïti d'un épiscopat autochtone et que cet épiscopat doit être défendu à tout prix parce qu'autochtone...

Que l'haïtianisation de l'épiscopat en Haïti soit une nécessité comme son africanisation en est une en Afrique, quel chrétien sensé en douterait un seul instant? Qu'il ait fallu cent six ans de concordat pour qu'Haïti puisse posséder un épiscopat haïtien, c'est une bien triste tragédie, dont l'Église n'a pas lieu d'être fière.

Seulement, un clergé autochtone se réclame non pas au nom de la race, mais au nom de l'authenticité, de la vertu de l'Évangile, don fait à TOUS les hommes!

Il n'est pas possible que soit perdu tout espoir de faire sentir au peuple haïtien la réalité de cette vertu de l'Évangile. Il n'est pas possible que l'effort de renouveau modestement amorcé dès la fin de Vatican II par des laïcs, des religieux et des prêtres de l'Église d'Haïti reste à jamais sans fruit aucun. Plusieurs ont entrepris dès ce moment de rajeunir et d'approfondir leur foi, d'adapter aux conditions concrètes et actuelles de leur vie le message du salut du Christ toujours vivant à travers les âges.

Malgré de légitimes réticences, beaucoup de chrétiens d'Haïti, prêtres, religieux et laïcs, avaient vu, dans la normalisation des rapports entre Rome et leur pays, une occasion exceptionnelle pour l'Église d'y prendre un nouveau départ. Ils tablaient surtout sur le fait que l'haïtianisation quasi totale de la hiérarchie permettrait une approche plus réaliste et plus fructueuse de la si complexe situation haïtienne. Beaucoup ont, en toute bonne foi, voulu apporter aux nouveaux évêques le meilleur de leur collaboration pour la rénovation de l'Église d'Haïti. Ils espéraient qu'au lendemain du concile Vatican II, les évêques sauraient présenter à l'Église d'Haïti un authentique visage de pasteurs dévoués et avertis et aideraient cette Église à acquérir l'indépendance et l'autonomie indispensable à son épanouissement spirituel (cf. *Christus Dominus*, n° 19, n° 20).

Aux espoirs mitigés suscités par la nomination d'un épiscopat haïtien a hélas succédé un peu partout un morne désenchantement devant une faillite de plus en plus évidente! Le souffle libérateur de l'Évangile semble éteint par le contre-témoignage d'une Église prostituée, d'une Église qui ne parle que pour bénir ou approuver les faits et gestes des protagonistes de ce macabre carnaval qui, sans vergogne, depuis douze ans, tient la scène de tout un pays.

Viendra le jour où voleront en éclats liens et carcans annihilants. A ceux qui cherchent, à ceux qui souffrent, à ceux qui luttent, l'Église n'aura-t-elle rien à offrir qui puisse les détourner de choix désespérés?

8 avril 1970

27137

Docteur en philosophie de l'université de Bologne, avec une thèse sur « Sociologia marxista della religione: il revisionismo », Riccardo Lanzoni dirige également le Centro Studi Europa Orientale (CSEO), qui présente les textes les plus significatifs sur la vie de l'Église, parus en Europe de l'Est.

Dans cette étude, R. Lanzoni confronte la réflexion chrétienne sur le temps avec l'avenir que le marxisme promet à l'humanité. Contribution intéressante au dialogue chrétiens-marxistes qui, du moins dans les pays de langue française, semble un peu en perte de vitesse.

Riccardo Lanzoni

Espérance chrétienne et futurologie marxiste

Science et Humanisme.

Les sociologues occidentaux ont entrepris de prévoir l'avenir. Loin de constituer une nouveauté, car on a souvent tenté de saisir la dynamique du développement d'un système social, un tel travail fait appel à tous les instruments des sciences humaines et sociales. À l'aide de données statistiques et de diagrammes, ils s'interrogent sur les conséquences de la surpopulation et de l'urbanisme, de l'industrialisation et de l'automatisation. Aspect très significatif de ce phénomène, cette recherche prend de plus en plus d'importance non pas tant